



Ordre du jour de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 13 janvier 2025, à 19h00, au 41 avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile

1. Présence et quorum
2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 9 décembre 2024, de la séance ajournée du 16 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024
4. Trésorerie
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires - Débours
 - 4.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025
 - 4.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile
 - 4.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 810 600 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2025
 - 4.5. Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – Approbation budget révisé 2024
 - 4.6. Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – Approbation budget 2025
5. Période de questions •
6. Correspondance
7. Loisirs
 - 7.1. Autorisation de signature – Protocole d'entente pour la remorque Accès-Loisirs-Mobile
 - 7.2. Aide financière – Politique de soutien à l'athlète
8. Urbanisme
9. Projets
 - 9.1. Décompte numéro 11 – Agrandissement Caserne et Hôtel de Ville
 - 9.2. Autorisation de paiement à BF Ventilation – Système de chauffage au Centre Ernest J. Papillon
10. Service incendie
11. Hygiène du milieu
12. Travaux publics
13. Direction générale-
 - 13.1. Adoption du règlement sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Saint-Basile
 - 13.2. @Révision entente avec le Centre Nature
 - 13.3. @Dépôt PRIMEAU
14. Varia
 - 14.1. Rapports de comités
15. Levée de la séance

Ajournement le 27 janvier 2025

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.